Envoyé en préfecture le 11/03/2026
Reçu en préfecture le 11/03/2026
Publié le
ID : 035-213503345-20260309-D2026029-DE

THORIGNÉ-FOUILLARD

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 09 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six, le lundi neuf mars à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil municipal en séance publique. La séance a été intégralement retransmise en direct sur YouTube. Elle est disponible sur le site de la commune.

Date de convocation : 03 mars 2026

Mis en ligne : 11/03/2026

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Présents : 21
Votants : 26
Quorum : 15

Présents : Mesdames, Messieurs BONNAFOUS Catherine, CAÏTUCOLI Christiane, DEGUILLARD Julie, DELAUNAY Gaylord, GEZEQUEL Damien, GROSEIL-MOREAU Arlette, LEFEUVRE Gaël, LEJOLIVET Bertrand, MAHEO Aude, METAYER Chrystèle, NOEL Henri, NOULLEZ Sébastien, PIERRE Frédéric, POINTIER Vincent, POINTIER Virginie, RAOUL Gérard, SERANDOUR Cyril, SOUQUET Eric, THERAUD Carine, TORTELLIER Laëtitia, VAN CAUWELLAERT Damien ;

Procurations de vote et mandataires : DA CUNHA Manuel ayant donné pouvoir à BONNAFOUS Catherine, GARNIER Chrystèle ayant donné pouvoir à MAHEO Aude, JOURDAN Christiane ayant donné pouvoir à GROSEIL-MOREAU Arlette, LETENDRE Christophe ayant donné pouvoir à LEFEUVRE Gaël, PEROT Marlène ayant donné pouvoir à DEGUILLARD Julie ;

Absents :
Madame JOUAULT Jaroslava et Monsieur LE GUENNEC Jean-Michel ayant pouvoir de VALLEE Priscilla quittent la salle et ne prennent pas part au vote.

Monsieur Frédéric PIERRE est nommé secrétaire de séance.

Mme Véronique COGEN-LE NOZER, Directrice Générale des Services, assure la fonction de secrétaire auxiliaire.

Le Conseil constate que les dispositions législatives concernant la convocation (en date du 03 mars 2026) et la note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération ont bien été remplies.

Point N° 6
Délibération n° 2026-029. FONCIER : ZAC Multisites - Rachat des 23, 25 et 31 rue Duguesclin, parcelles AL 101, 102, 103, 105 et 111 - (fin portage foncier)
Rapporteur : Gaël LEFEUVRE

VU le Code général des collectivités territoriales,
VU l'avis de la Commission Urbanisme et transition écologique en date du 3 mars 2026,

Dans le cadre du Programme d'Action Foncière et afin de constituer une réserve foncière, Rennes Métropole a acquis par actes notariés des 22 novembre 2010, 18 juillet 2012 et 18 octobre 2007, trois maisons d'habitation et un puit, situés respectivement, 25, 23 et 31 du Duguesclin cadastrés AL n°101, 103, 102, 105 et 111 sur une emprise d'environ 1707 m².

ville-thorigne-fouillard.fr — 02 99 04 54 54
Esplanade des Droits de l'Homme, 35235 Thorigné-Fouillard

Envoyé en préfecture le 11/03/2026
Reçu en préfecture le 11/03/2026
Publié le
ID : 035-213503345-20260309-D2026029-DE

Les portages fonciers étant arrivés à échéance, Rennes Métropole sollicite le rachat par la commune des biens, conformément aux règles du Programme d'Action Foncière, c'est-à-dire au prix initial d'acquisition auquel s'ajoutent les frais d'acquisition (frais notariés, de géomètre, indemnités, travaux...), soit :

Adresse	Prix d'acquisition	Frais	Total
23 rue Duguesclin	210 000 €	15 972,48 €	633 433,32 €
25 rue Duguesclin	225 000 €	13 709,15 €	
31 rue Duguesclin	160 000 €	8 751,69 €	

La présente transaction nécessite la saisine de l'autorité compétente de l'État (article L 5211-37 du Code Général des Collectivités Territoriales). Le prix convenu entre les parties est conforme à l'estimation du Pôle d'Évaluation Domaniale.

Après en avoir délibéré par 21 voix POUR et 5 ABSTENTIONS (BONNAFOUS Catherine, CAÏTUCOLI Christiane, DA CUNHA Manuel, LEJOLIVET Bertrand, NOULLEZ Sébastien), **le conseil municipal décide**

D'APPROUVER le rachat des biens situés aux 23, 25 et 31 rue Duguesclin, parcelles cadastrées AL 101, 102, 103 et 105, respectivement pour 646, 623, 218 et 214 m², au prix de 633 433,32 euros, frais à la charge de l'acquéreur et libre de toute occupation,

DE DESIGNER Maître LOISEL, notaire à Thorigné-Fouillard, pour assister la commune,

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier, et en particulier l'acte notarié authentique,

DE DIRE que la dépense est inscrite au Budget annexe de l'opération d'aménagement de la ZAC Multisites.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Gaël LEFEUVRE



ville-thorigne-fouillard.fr 02 99 04 54 54
Esplanade des Droits de l'Homme, 35235 Thorigné-Fouillard